



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France

5 rue Frédérick Lemaître - 75020 PARIS

Tél: 01 40 33 70 72

Fax : 01 40 33 70 71

www.anemf.org

Paris, le Jeudi 21 Février 2007

Communiqué de Presse : Réforme de la première année de médecine : des zones d'ombre au tableau...

L'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF), membre de la FAGE, a pris connaissance des propositions retenues par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports pour réformer la PCEM1 (première année de médecine). Elle tient à les alerter sur deux d'entre elles.

-La réorientation forcée des étudiants ayant une note inférieure à 7/20 au premier semestre : à l'heure actuelle, aucune étude n'a été menée, permettant d'affirmer que ces étudiants n'ont aucune chance de valider leur concours l'année suivante. Les études portaient uniquement sur les résultats de fin d'année et non du premier semestre. Cette proposition soulève un deuxième problème : celui de la réorientation. **A ce jour, aucune passerelle n'est développée pour un changement de cursus en cours d'année.** Cette mesure mettrait donc clairement **les étudiants en situation d'échec !** De plus, elle ôte toute chance à l'étudiant en question de valider son concours après avoir passé 18 mois dans une autre filière. En effet, celui-ci n'aura pas pu suivre l'ensemble de l'enseignement promulgué en première année et sera défavorisé par rapport aux autres redoublants. Une réorientation peut être proposée aux étudiants en fin de premier semestre mais celle-ci ne doit pas être forcée.

L'ANEMF propose la mise en place du **redoublement différé en fin d'année seulement** avec la mise en place d'un pourcentage que l'étudiant en question n'a aucune chance de valider son année après redoublement. L'étudiant devrait alors valider une année dans un autre cursus pour ensuite pouvoir retenter le concours. Cette mesure permet deux bénéfices : réduire le gâchis humain et éviter **un échec traumatisant à l'étudiant** et lui permettre, s'il le désire, de **repasser ensuite le concours qu'il aurait cette fois une chance de valider grâce au bagage pédagogique acquis lors de sa réorientation.**

-La création d'un deuxième concours pour les détenteurs d'un baccalauréat autre que scientifique : cette proposition pose la question de **la légitimité du concours actuel.** En effet, on peut supposer que les étudiants sont évalués en fin d'année sur un contenu pédagogique sensé être utile pour le métier qu'ils exerceront. Or, la mise en place d'un deuxième concours basé sur un autre programme d'enseignement adapté aux filières plus littéraires laisse entendre que l'acquisition de bases scientifiques est facultative.

L'ANEMF reste très satisfaite des trois autres propositions retenues par ses deux Ministères de tutelle et salue leur analyse quant à **la nécessité de développer des passerelles pour une meilleure réorientation, de prôner le système des tutorat et d'entamer une orientation active des lycéens** en les informant mieux sur les différents cursus de Santé. Elle tient cependant à rappeler que **les entretiens passés avec les Doyens des facultés de médecine doivent rester informatifs et non dissuasifs. La décision doit revenir à l'étudiant, dans le cadre d'un choix éclairé.**

L'ANEMF a pris connaissance de la volonté affichée des deux Ministères de prendre des décisions concertées avec les différentes instances concernées et espère donc **être reçue rapidement afin d'entamer les discussions.**

Contacts Presse:

Charles Mazeaud, Président de l'ANEMF, 06 77 66 94 78, president@anemf.org
Chloé Moulin, Porte-Parole de l'ANEMF, 06 74 83 95 79, communication@anemf.org

Association à but non lucratif selon la loi de 1901 - Organisation représentative selon l'article 811-3 du Code de l'Education

Créée en 1965 - Représentée au CNOUS, et au CNESER
Nommée à la CPNEM et à la CNEM
Membre de la FAGE, de l'IFMSA